

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

15 – 11 avril 2019

15. Politique de la ville – programmation 2019 – financement de projets associatifs

Rapporteur : Madame BAULU

La programmation 2019 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier maximum de 100 000 € euros.

Les actions retenues bénéficient par ailleurs de co financements (Etat, CAF, Conseil Départemental, Communauté de Communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2022.

Bilan et évaluation : Pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059-02).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de **92 286 €** selon la répartition suivante :

- Subventions cohésion sociale : **75 786 €.**
- Subvention emploi et développement économique : **16 500 €.**

ACTIONS TERRITORIALISEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

PILIER COHESION SOCIALE

AFTRAM	Accompagnement à la scolarité	9 000 €
ASSOCIATION DES CONSEILS CITOYENS DE MOISSAC	Création de jardins familiaux	1 936 €
	Organisation d'une journée « le vivre ensemble »	1 400 €
	Fonctionnement Communiquer et informer les citoyens des QPV (Sarlac et CV)	CV : 850 € Sarlac : 1 500 €
CIDFF	Améliorer l'accès aux droits des publics les plus fragiles	3 000 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	Favoriser l'insertion sociale par la pratique du football	2 500 €
CROIX ROUGE	Apprendre les gestes qui sauvent et sensibiliser le grand public sur les migrations et l'urgence sociale	2 900 €
EPICE 82	Permanence d'accueil et d'accompagnement de proximité	5 000 €

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Eduquer au et par le numérique	950 €
LA MAISON DES ADOS	Espace accueil et écoute jeunes et parents	10 000 €
MAJ	Je fais mes devoirs dans de bonnes conditions	3 500 €
MAJ	Autonome face aux e-démarches	3 000 €
MAJ	Pérennisation et renforcement de l'éducation co-éducative de l'accueil de jeunes 14-17 ans du centre-ville	8 000 €
MOISSAC CULTURE VIBRATIONS	Action culturelle et mémoire des Moissagais	3 500 €
MOISSAC SOLIDARITE	Médiation de rue	8 000 €
REEL	« Quartier livre » Fête de la lecture créative au Sarlac	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	Espace Caritas de Moissac	2 000 €
UFOLEP	Le sport vecteur de cohésion sociale	1 000 €
	Formation PSC1 pour les résidents QPV	1 500 €
VILLE DE MOISSAC Service Enfance	Fêtons les 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant	3 200 €
VILLE DE MOISSAC Service Politique de la Ville	Mise en place d'une coordination Médiation de rue	1 000 €

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ADIAD	Personnes Ressources Handicap	1 000 €
AFTRAM	Formation Linguistique et savoirs de base	7 000 €
CIDFF	Accompagnement des femmes vers l'insertion professionnelle	1 500 €
CITRUS	2 M – mobilité <i>Sous-Projet :</i> Chantier découverte – Chantier international – L'ailleurs ici	3 000 €
CPARLESMO	Un projet pour l'emploi	3 000 €
MAJ	Développer son e-employabilité	1 000 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera effectuée à partir de crédits prévus à cet effet au budget de 2019 de la Commune de Moissac

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :